



interface handicap

www.interface-handicap.org

L'association *Interface Handicap* œuvre pour l'égalité d'accès à la vie sociale, scolaire, professionnelle et culturelle des personnes handicapées.

**Organisme de formation
n° 117542 477 75**

160, rue d'Aubervilliers 75019 Paris

**Contact : Céline Savaux
06 28 27 34 31**

c.savaux@interface-handicap.org



Pour toutes vos demandes, l'association établira une proposition (ajustement des contenus et devis). L'association est non assujettie à T.V.A.

FORMATIONS 2009 / 2010

Culture et handicap

La « loi handicap »

Établissement Recevant du Public - Installation Ouverte au Public - Cadre bâti protégé

Connaître le cadre législatif en vigueur depuis la **loi du 11 février 2005** et engager un **processus de mise en conformité** : obligations de diagnostic, travaux (infrastructures, parcours, ...), délais d'exécution, stratégies de plans d'actions avec établissement d'un échéancier, **Quelle place pour la culture ?** (dispositifs, labels).

VILLE ACCESSIBLE PARTOUT, POUR TOUS

Élus, dirigeants, responsables de services

Comprendre la **chaîne d'accessibilité** pour mieux répondre aux problématiques des **personnes handicapées** (à partir d'études de cas): *Accéder aux informations, aux lieux dans la ville (réseau de transports, voirie), pouvoir circuler, s'orienter, se repérer, accéder aux offres et services, être en sécurité.*

Aides techniques et matériels adaptés.

Ateliers de mises en situation possibles.

Rendre accessible l'offre culturelle et les services de médiation

A l'échelle d'un territoire

Comment **ouvrir les établissements culturels au plus grand nombre** ? Quoi adapter dans les différentes offres à proposer ? Sous quelles conditions ? Quelles sont les contraintes, les limites ? En cas d'impossibilité avérée d'accessibilité à l'offre ou aux services, existe-t-il des solutions de substitutions ou de compensations ? Lesquelles ? Politique d'accès à la culture pour tous et stratégie de mise en œuvre.

Panel d'actions exemplaires en France et à l'étranger.

Informier et Communiquer

Pourquoi ? Comment ? Où ?

Rendre Internet et Intranet accessibles, traiter l'information en fonction de la réalité de l'établissement à partir de **supports dédiés tous publics ou adaptés** selon les cas (supports d'information par famille de handicap, via presse spécialisée et autres relais d'information, ...).